



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 77 - SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

Préfecture de l'Hérault

Arrêté N °2012269-0001 - Renouvellement de la composition du Conseil
Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
de l'Hérault pour 3 ans

..... 1

PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de l'Environnement

**Le Préfet de la région Languedoc Roussillon,
Préfet de l'Hérault,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier dans l'Ordre National du Mérite**

ARRETE PREFECTORAL N°2012-I-2172

**Renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Environnement
et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault**

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

VU l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 portant diverses dispositions relatives à la simplification des commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, fixant dans son article 9 pour une durée de trois ans renouvelables le mandat des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n°2006-I-010488 du 21 juillet 2006 portant création du COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-I-010489 du 21 juillet 2006 fixant la composition du COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault, modifié par les arrêtés préfectoraux n°2009-01-1684 du 7 juillet 2009, n° 2010-1-1432 du 29 avril 2010 et n°2012-1-199 du 25 janvier 2012 ;

VU les propositions formulées par les collectivités territoriales, organismes et associations agréées ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1er - Le COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault est présidé par Monsieur le Préfet ou son représentant et est composé comme suit :

Représentants des services de l'Etat

- Deux représentants de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer ;
- Deux représentants du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;
- Le Directeur, chef du Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de la Défense et de la Protection Civile ou son représentant ;
- La Directrice Départementale de la Protection des Populations ou son représentant ;
- Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant ;
- Le Directeur des Services Départementaux d'Incendies et de Secours ou son représentant.

Représentants des collectivités territoriales

- Représentants du Conseil Général :

Titulaire	: M. Pierre BOULDOIRE	Conseiller général du canton de Frontignan
Suppléant	: M. Jean-Luc FALIP	Conseiller général du canton de Saint Gervais sur Mare

Titulaire	: M. Rémy PAILLES	Conseiller général du canton de Lunas
Suppléant	: M. Georges FONTES	Conseiller général du canton de Béziers I

- Représentants des maires :

Titulaire	: M. José SOROLLA	Maire de Saint Martin de Londres
Suppléant	: M. Pierre DUDIEUZERE	Maire de Vendargues

Titulaire	: M. Michel FRATISSIER	Maire de Ganges
Suppléant	: M. Jean-Noël BADENAS	Maire de Puisserguier

Titulaire	: M. Frédéric ROIG	Maire de Pégairolles de l'Escalette
Suppléant	: Mme Marie-Christine BOUSQUET	Maire de Lodève

Représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des professionnels et des experts :

Représentants des associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement

- Représentant des associations de protection de la nature et de défense de l'environnement :

Titulaire	: M. Bernard MOURGUES	Président de la Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon Comité de l'Hérault, Secrétaire général de LRNE
-----------	-----------------------	--

Suppléant	: M. Jean BARRAL	Président de la Société de Protection de la Nature du Languedoc-Roussillon, section Bassin de Thau
-----------	------------------	--

- Représentant des organisations de consommateurs :

Titulaire	: Mme Jacqueline JAMET	Consommation Logement et Cadre de Vie
Suppléant	: M. Serge PESCE	Association Etudes et Consommation

- Représentant de la Fédération départementale des associations agréées de pêche :

Titulaire	: M. Henri CANITROT	Président de la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Suppléant	: M. Paul PRADY	Secrétaire la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Représentants des membres des professions ayant leur activité dans les domaines de compétence de la commission

- Représentant de la profession agricole :

Titulaire	: M. Michel PONTIER	Exploitant agricole à Fabrègues
Suppléant	: M. Georges BONNARIC	Exploitant agricole retraité à Adissan

- Représentant de la profession du bâtiment :

Titulaire	: Monsieur Frédéric PEREZ	Bâtiment Travaux publics à Roujan
Suppléant	: M. Patrick MOROY	Désigné par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault

- Représentant des industriels exploitants d'installations classées :

Titulaire	: Mme Stéphanie DOMENS	Responsable Sécurité Environnement Société SBM à Béziers
Suppléant	: M. Jean-Pierre PARISI	Directeur Technique, Alba Conseil à Castelnaud le Lez

Experts dans les domaines de compétence de la commission

- Représentant de la profession d'architecte :

Titulaire	: M. François ROUX	Architecte DPLG à Montpellier
Suppléant	: M. Christophe LLADERES	Architecte DPLG à Montpellier

- Ingénieur en hygiène et sécurité désigné par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie :

Titulaire	: M. Patrice VELUT	Ingénieur Conseil
Suppléant	: M. Bernard BOUDON	Ingénieur Conseil Régional

Personnalités qualifiées

Titulaire	: Dr Didier BASSET	Praticien hospitalier, CHU de Montpellier
Suppléante	: Dr Anke BOURGEOIS	Praticien hospitalier, CHU de Montpellier

Titulaire	: M. Christian JOSEPH	Hydrogéologue agréé, Coordonnateur
Suppléant	: M. Jacques-Louis CORNET	Hydrogéologue agréé, suppléant Coordonnateur

Titulaire	: Mme Hélène FENET	Maitre de conférences, Faculté de Pharmacie, université de Montpellier I
Suppléant	: Mme Aurélie ESCANDE	Maitre de conférences, Faculté de Pharmacie, université de Montpellier I
Titulaire	: M. Michel DESBORDES	Professeur honoraire, Université de Montpellier II
Suppléant	: M. Jean COMA	Maitre de conférences honoraire, université Montpellier II

Article 2

Les membres du COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.

Article 3

Le secrétariat du COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques de l'Hérault est assuré par la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Article 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux personnes concernées et publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Montpellier, le 25 Septembre 2012

**Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet**

Fabienne ELLUL